

CULTURE QUÉBÉCOISE : UN LEVIER D'INTÉGRATION



**Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur le
Projet de loi no 84, Loi sur l'intégration nationale**

Mars 2025

Table des matières

1.	Introduction	2
2.	Nos plus précieux outils : la langue et la culture	3
3.	Fréquentation des œuvres culturelles comme vecteur d'intégration	4
4.	Recommandations pour la politique nationale	7
5.	Conclusion.....	9
	Annexe 1 – Témoignage personnel	10

1. Introduction

Le contexte mondial, dans lequel cette consultation autour de la *Loi sur l'intégration nationale* se déroule, sous-tend ce mémoire et devrait absolument être pris en compte dans l'élaboration de la Loi et de la politique nationale en découlant, car il aura une incidence majeure sur l'avenir de la société et de la culture québécoises. Les crises climatiques, les conflits armés et l'instabilité politique forcent des millions de personnes à quitter leur pays à la recherche de sécurité et de meilleures conditions de vie. Ces dynamiques globales rendent inévitables de nouvelles vagues migratoires, et le Québec ne sera pas épargné par ces transformations.

Mais cette immigration n'est pas seulement inévitable : elle est nécessaire. Le Québec fait face à un vieillissement accéléré de sa population et à une pénurie de main-d'œuvre qui touche presque tous les secteurs économiques, de la santé à la construction, en passant par la culture et l'éducation. Sans un apport constant de nouveaux citoyens, la vitalité économique du Québec risque de s'affaiblir, mettant en péril le niveau de vie de l'ensemble de la population. Par ailleurs, dans un monde où l'anglais s'impose comme la langue dominante, où l'influence des États-Unis façonne les référents culturels et politiques, et où les grandes puissances cherchent à redéfinir l'ordre mondial, le Québec ne peut se permettre de voir sa population stagner. Une société qui ne croît pas est une société qui s'efface. Et s'effacent, avec elle, sa langue et sa culture.

Or, cette croissance démographique ne peut se faire sans un projet clair et structurant d'intégration. Si le Québec veut préserver son caractère francophone et sa culture distincte en Amérique, il doit s'assurer que les nouveaux arrivants adoptent la langue française et s'approprient les références culturelles québécoises. Sans une telle démarche, nous risquons de voir notre peuple devenir minoritaire sur son propre territoire, au sein d'une Amérique du Nord anglophone et d'un Canada multiculturel où le poids du Québec diminue d'année en année. Nous devons, d'une certaine façon, tenter « la grande séduction »!

L'esprit de ce projet de loi souligne bien que l'intégration ne se résume pas qu'à l'apprentissage d'une langue : elle passe également par l'adhésion à une culture commune. La culture québécoise, dans toutes ses expressions, mais surtout artistiques, joue un rôle clé dans ce processus. En facilitant la fréquentation des œuvres culturelles québécoises, nous donnons accès à notre culture et pouvons non seulement accélérer l'intégration des nouveaux arrivants, mais aussi leur permettre de se sentir pleinement membres de la nation québécoise. Il nous apparaît évident que des mesures concrètes pour faciliter l'accessibilité devront être intégrées à la politique nationale. En ce sens, vous trouverez des recommandations à la section 4 du présent mémoire.

L'intégration culturelle est un levier fondamental pour la réussite du projet de loi 84. En analysant les bénéfices d'une fréquentation accrue de la culture québécoise, les obstacles actuels qui freinent cette intégration et les solutions possibles, nous souhaitons contribuer à une réflexion essentielle : comment assurer un avenir où le Québec demeure une société francophone forte, fière, humaniste et unie dans un monde en transformation?

Enfin, comme l'intégration culturelle doit constituer un objectif commun et un engagement partagé entre l'État du Québec et toutes les personnes qui y vivent, ce mémoire témoigne de l'engagement des artistes interprètes.

2. Nos plus précieux outils : la langue et la culture

Au Québec, la langue française est bien plus qu'un simple moyen de communication : elle est le fondement de notre vie collective, l'outil qui permet à chaque citoyen de participer pleinement à la société et d'y contribuer activement. Pour un nouvel arrivant, maîtriser le français, c'est accéder au marché du travail, aux institutions, aux débats publics et, ultimement, au sentiment d'appartenance à la nation québécoise. Pourtant, les politiques coercitives visant à imposer le français ont, à notre avis, atteint leurs limites. Une pression excessive risque d'engendrer un effet contraire, en suscitant une résistance à l'apprentissage plutôt qu'une adhésion volontaire.

La francisation des nouveaux arrivants québécois repose sur deux leviers majeurs : l'éducation et la culture. D'une part, le système scolaire offre des classes d'accueil aux jeunes immigrants afin de leur permettre d'acquérir rapidement les bases du français et de s'intégrer au parcours régulier. Pour les adultes, divers programmes de francisation, en milieu scolaire ou en entreprise, facilitent leur apprentissage selon leurs besoins professionnels et personnels.

D'autre part, la fréquentation des œuvres culturelles constitue un puissant vecteur d'apprentissage, comme le soutiennent plusieurs études et pratiques pédagogiques à travers le monde. L'immersion culturelle – par la musique, le théâtre, le cinéma, la télévision, la littérature ou les arts visuels – favorise une appropriation naturelle de la langue et renforce son ancrage dans la vie quotidienne. La langue doit être perçue non pas comme une contrainte, mais comme une richesse à s'approprier. Or, la culture québécoise, dans toute sa diversité d'expression, a le pouvoir de créer cet attachement. En exposant les nouveaux arrivants à la force évocatrice de nos œuvres, en leur donnant accès à des récits dans lesquels ils peuvent apprendre à nous connaître et éventuellement se reconnaître, nous pouvons transformer l'apprentissage du français en une expérience vivante et désirée.

Le rôle des artistes et des institutions culturelles devient dès lors fondamental pour le rayonnement de notre culture et l'intégration des nouveaux arrivants. Les lieux de diffusion culturelle offrent des points de contact concrets avec la langue, l'imaginaire collectif et les valeurs qui façonnent l'identité québécoise.

3. Fréquentation des œuvres culturelles comme vecteur d'intégration

Le projet de loi stipule que :

[5.1.d [...] La culture québécoise est la culture commune et, à ce titre [...] elle se concrétise notamment dans des objets culturels, par exemple dans les domaines des arts et des lettres.]

Nous saluons cette dernière disposition qui constitue une reconnaissance notable du rôle du milieu artistique dans le processus d'intégration et nous jugeons essentiel qu'elle se traduise en actions concrètes. Des mesures structurantes doivent l'accompagner, telles que des programmes de médiation culturelle, des incitatifs à la fréquentation des arts, une accessibilité accrue aux œuvres, un soutien aux artistes québécois issus de la diversité ethnoculturelle et, bien sûr, l'intégration d'un volet artistique dans les parcours de francisation.

En ce qui a trait au choix de la langue, le cas du Québec se distingue de celui de la grande majorité des pays et de leurs politiques d'intégration et on peut difficilement les comparer. La langue est assurément la toute première condition pour réussir son intégration à une société d'accueil. En Grèce, en Pologne, en Allemagne, le problème ne se pose pas : il n'y a qu'une langue officielle, pas de confusion possible. Au Québec aussi, maintenant. Cependant, la méconnaissance de notre situation politique et linguistique peut conduire l'immigrant à penser qu'il vient vivre au Canada. Il se sentira alors légitime d'adopter ou de se suffire à l'anglais. C'est sur cette question de **l'adoption volontaire du français** qu'il faut mettre tous nos efforts, et c'est là que le milieu artistique a le plus à offrir, pour autant que **l'accessibilité aux œuvres** soit au rendez-vous.

La barrière linguistique est l'obstacle le plus important, mais aussi le plus normal à l'accessibilité des œuvres culturelles. Si on ne maîtrise pas une langue, notre compréhension est limitée de même que l'influence qu'une œuvre peut avoir sur nous. La responsabilité de tout nouvel arrivant est de faire les efforts nécessaires pour l'apprendre.

[7. [...] Il est également attendu des Québécois qui sont des personnes immigrantes : 1° qu'ils apprennent la langue française, s'ils ne la maîtrisent pas à leur arrivée, et qu'ils contribuent à son rôle rassembleur en tant que langue officielle et langue commune du Québec.[...]]

Notre responsabilité, comme société d'accueil, est de mettre en place tout ce qu'il faut pour encadrer et favoriser cet apprentissage. Il y a, sur ce plan, de grandes améliorations à apporter.

Par exemple, plusieurs artistes membres de l'UDA travaillent dans les différents programmes de francisation des adultes, en offrant des ateliers de conversation, individuels ou en groupe. Ces nouveaux arrivants demandent parfois où pourraient-ils entendre parler le français québécois, afin de se faire l'oreille à nos expressions, l'accent de chez nous, s'habituer à nos spécificités linguistiques. Mes collègues leur demandent : - avez-vous la télé? - Non. - Avez-vous accès à internet? - Oui. – Alors, vous pouvez aller sur les sites de radio et de télévision québécois! – Il y en a ?! Convenons que nous ne pouvons plus nous permettre de laisser ces gens à eux-mêmes, sans leur offrir un accès minimal à notre expression culturelle.

Beaucoup d'emphase est mise dans le projet de loi sur l'importance de franciser les nouveaux arrivants et l'État se donne des devoirs et responsabilités fondamentaux, soit :

[6. [...] 1° prend des mesures pour accueillir les personnes immigrantes et pour contribuer à leur intégration et à leur épanouissement, par exemple en créant et en maintenant des conditions favorisant l'apprentissage du français, ainsi que l'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées notamment par la Charte des droits et libertés de la personne; 2° prend des mesures ayant pour objectif d'assurer la pérennité, la vitalité et le partage de la langue française, ainsi que de la culture québécoise sous toutes ses formes; 3° facilite l'accès aux œuvres et aux contenus culturels ainsi qu'aux biens patrimoniaux québécois, les met en valeur et en favorise la découvrabilité [...]

Or, sur le terrain il y a des coupes importantes dans les programmes de francisation qui, même si elles sont temporaires, n'en ont pas moins des effets négatifs qui vont à l'encontre des objectifs de ce projet de Loi et les retardent.

Concrètement, dans un établissement scolaire de Montréal qui comporte 30 classes d'accueil pour des jeunes immigrants ne parlant aucun mot de français (et qui sont souvent sous-scolarisés), les sorties scolaires culturelles sont suspendues pour un temps indéterminé ! Il ne s'agit malheureusement pas d'un cas isolé; ce phénomène est très répandu en ce moment. Nous n'assumons clairement pas notre responsabilité d'accueil envers ces élèves qui seront les québécois de demain et à qui on demande :

[7. [...] 1° qu'ils apprennent la langue française, s'ils ne la maîtrisent pas à leur arrivée, et qu'ils contribuent à son rôle rassembleur en tant que langue officielle et langue commune du Québec ; 2° qu'ils participent à la vitalité de la culture québécoise en l'enrichissant ; 3° qu'ils participent pleinement, en français, à la société québécoise.]

Dans le projet de loi, il est mentionné :

[5.1.c [...] les personnes immigrantes et les personnes s'identifiant à des minorités culturelles sont appelées à contribuer, notamment à partir de leurs caractéristiques culturelles, à son évolution et à son enrichissement [...]

Pour permettre aux nouveaux arrivants de s'identifier à leur société d'accueil et favoriser leur engagement, il est primordial qu'ils puissent s'entendre et se reconnaître dans les contenus culturels (notamment télévisuels) qui sont développés ici.

L'article 4 du projet de loi est d'une importance capitale :

[4. Afin de favoriser l'adhésion et la contribution de tous à la culture commune, le modèle d'intégration nationale commande l'accueil et la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des personnes s'identifiant à des minorités culturelles et mise sur l'interaction et les rapprochements entre ces personnes et celles s'identifiant à la majorité francophone. La nation québécoise étant une société d'accueil distincte, elle possède son propre modèle d'intégration qui s'oppose à l'isolement et au repli des personnes dans des groupes ethnoculturels particuliers. Ce modèle est distinct du multiculturalisme canadien.]

Effectivement, le fait de vivre **en ghetto**, c'est-à-dire dans un quartier fortement homogène sur le plan ethnoculturel et linguistique, est également un obstacle majeur à l'intégration d'un nouvel arrivant. Il y trouve un soutien immédiat, un réconfort, certes, mais il risque surtout de rester confiné à une réalité parallèle : ni tout à fait ici, ni tout à fait dans son pays d'origine. Cette dynamique conduit au repli communautaire et freine la pleine participation à la société québécoise. La maîtrise du français est essentielle à l'intégration économique, sociale, citoyenne. L'absence de contacts quotidiens avec notre langue, conduit à une insertion professionnelle limitée, une méconnaissance de la société d'accueil, voire une méfiance, et, éventuellement, à une fracture sociale. Pour contrer cet effet, il faut bâtir des ponts entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil dans son ensemble, multiplier les initiatives qui favorisent **la mixité** dans toutes les sphères de la vie (milieu scolaire, associatif, professionnel, etc.).

De plus, le **coût des activités culturelles** (billets de spectacle, livre, musée, etc.) peut s'avérer trop élevé pour un nouvel arrivant en situation économique précaire. Celui-ci sera également plus enclin à se réfugier au sein de sa communauté ethnoculturelle, comparativement à celui qui arrive avec une profession, ou un certain capital, et qui sera plus audacieux dans ses premiers pas chez nous. Il nous faut être très proactifs en ce qui a trait aux nouveaux arrivants les plus démunis, d'autant plus que, dans leur cas, une intégration réussie sera aussi susceptible de les sortir de la pauvreté.

4. Recommandations pour la politique nationale

Les initiatives spécifiques pour faire découvrir la culture québécoise aux nouveaux arrivants, sont insuffisantes actuellement. Nous avons le devoir de leur permettre d’embrasser la culture québécoise et développer leur sentiment d’appartenance, de les sensibiliser à notre réalité linguistique, nos défis et enjeux sociaux, tout en demeurant sensibles aux leurs. C’est un travail de société et c’est le rôle social du milieu culturel que de transmettre les constituants de notre identité collective. **La médiation culturelle et la fréquentation des arts**, incluant les œuvres d’artistes issus de leur communauté ethnoculturelle, mais étant partie prenante du milieu artistique québécois, sont des outils essentiels à une intégration réussie. Ils témoignent d’une société ouverte, inclusive, humaniste et bienveillante. Dans le monde d’aujourd’hui, où ces nobles valeurs qui nous caractérisent font cruellement défaut, une société comme la nôtre a le pouvoir de créer une forte volonté d’adhésion.

Apprendre une nouvelle langue est difficile et souvent décourageant. Les arts viennent alléger ce processus. D’une part, ils divertissent et reposent un peu le cerveau de l’apprenant. D’autre part, ils enseignent et renseignent d’une façon différente, faisant appel au ressenti. Ils offrent, de cette manière, le parfait complément au processus académique. Insistons ici sur la nécessité de **faire une place importante à l’art vivant dans le processus de francisation**. Pour fréquenter l’art vivant ou “l’art de proximité”, il faut sortir de chez soi, aller à la salle de spectacle, au musée, à un festival. On se retrouve, alors, avec toute une communauté de spectateurs qu’on voit réagir, rire, danser, applaudir, chanter, crier. On a immédiatement un lien direct avec la façon d’être d’un peuple, celui qu’on cherche à intégrer.

Le projet de Loi jette les bases d’une intégration réussie, mais des initiatives concrètes doivent être prévues dans la politique nationale qui sera développée. Voici une série de recommandations à ce sujet :

- Renforcer le financement des institutions culturelles pour soutenir les programmes d’accueil et de médiation culturelle destinés aux nouveaux arrivants et favorisant le rapprochement interculturel.
- Intégrer de manière significative la fréquentation des arts dans les parcours en francisation, mais également la pratique de certains arts, comme le chant choral, qui permettent un apprentissage en groupe.
- Créer des incitatifs pour favoriser la participation des nouveaux arrivants, particulièrement des jeunes, aux activités culturelles. Développer des partenariats avec d’autres ministères concernés pour soutenir financièrement ces incitatifs.
- Soutenir des projets artistiques favorisant les échanges entre artistes et immigrants (mixité).
- Encourager les employeurs à intégrer de façon significative des activités culturelles dans leurs programmes d’accueil des employés récemment arrivés au Québec.

Développer des partenariats avec les ministères concernés, les syndicats des travailleurs et le monde des affaires pour soutenir ces initiatives.

- Valoriser les artistes issus de l’immigration pour encourager la diversité ethnoculturelle à devenir, elle aussi, partie prenante d’une société qui reflète une nation ouverte et inclusive.
- Multiplier les initiatives qui favorisent la mixité entre citoyens établis et nouveaux arrivants.
- Développer une trousse du nouvel arrivant comprenant la liste des incontournables de la culture québécoise. Des listes musicales (Musiqc), des liens vers les plateformes web de diffusion de séries (Tou.tv), de balados compatibles avec leur niveau de français, de programmes et sites éducatifs pour nos jeunes (site de Télé-Québec). Cette initiative aurait, par la bande, l’effet de contrer la monoculture américaine.
- Valoriser les citoyens qui ont opté pour le français et reconnaître la contribution de tout francophone peu importe son accent, car il contribue à la sauvegarde de notre langue et, donc, de notre culture. (Projet UDA sur la diversité audible : vaste campagne nationale de valorisation de tous ceux et celles qui s’expriment en français)
- Plusieurs initiatives existent déjà à travers le Québec pour créer des ponts culturels, artistiques et sociaux entre les nouveaux arrivants et les Québécois établis. Il nous apparaît important de les répertorier, en évaluer la pertinence, la portée et l’impact avant de procéder à des changements ou instaurer de nouvelles mesures.
- Sans lien direct avec les activités artistiques, nous aimerions mentionner deux avenues qui nous apparaissent cruciales pour l’avenir de notre culture :
 - Créer des incitatifs pour attirer les nouveaux arrivants, particulièrement les familles, à s’installer en région, où les francophones sont largement majoritaires. La vitalité de nos régions en dépend, de même que la survie de nos organismes culturels régionaux.
 - Créer des incitatifs pour amener les nouveaux arrivants à visiter le territoire québécois, dont la beauté peut avoir un impact majeur sur le visiteur. Nos régions offrent une vision tout autre que celle de Montréal et il ne faut pas sous-estimer l’effet positif qu’elles peuvent avoir sur le nouvel arrivant.

5. Conclusion

En avril 2023, le nouvellement élu conseil d'administration de l'Union des artistes, constitué de 21 artistes actifs dans notre industrie culturelle, donnait le mandat suivant à sa présidente : prendre tous les moyens à sa portée pour défendre avec courage la culture francophone au Québec. Le projet de Loi 84 sur l'intégration nationale est capital en ce sens.

Nous reconnaissons les défis immenses qui guettent notre nation dans ce contexte mondial instable. Dans une conférence récente, le ministre de l'Immigration, du Français et de l'Intégration, Jean-François Roberge, a dit : « Il faut que chacun se demande ce qu'il peut faire pour améliorer la situation du français au Québec ». Les artistes se sont posé cette question. Ce mémoire en est la réponse. Les artistes et les travailleurs et travailleuses en culture seront vos alliés les plus engagés, n'en doutez pas. Nous sommes le cœur vibrant de notre culture, nous en sommes les mots, la musique, les histoires. Nous connaissons les bienfaits de l'art sur l'être humain et ses retombées sociales. Nous savons bien que la culture ce ne sont pas seulement les arts, mais que sans arts, la culture disparaît.

Nous reconnaissons, également, qu'au-delà des différences ethnoculturelles, de nos racines multiples, de nos Histoires distinctes, ce qui nous unit c'est notre avenir commun sur le territoire du Québec. Un avenir qui se bâtit sur nos valeurs humanistes et notre langue. Un avenir où tous les Québécois.es peuvent participer pleinement à la société et contribuer à la vitalité de notre culture.

Annexe 1 – Témoignage personnel

Une intégration réussie

Sur une note plus personnelle, j'aimerais ici témoigner d'un cas concret d'intégration réussie, celui de ma famille. Mes parents ont quitté leur Grèce natale et sont arrivés à Montréal, à quelques années d'intervalle, lors de la vague migratoire des années 1960. Ils maîtrisaient l'anglais, mais parlaient un français très rudimentaire. La décision de ma mère de fuir le « ghetto grec » de Montréal pour s'installer à Québec et y fonder famille, fut déterminante pour notre intégration. Elle souhaitait offrir à ses enfants l'occasion d'appartenir réellement à une nation, de s'attacher au peuple qui les a vu naître, parce qu'elle reconnaissait que cette appartenance était non seulement un des ingrédients du bonheur, mais également un droit. La majorité était francophone? Nous allions être francophones et partie prenante de cette société. Rappelons-nous qu'à la fin des années '60, les écoles catholiques au Québec n'admettaient pas d'élèves issus d'autres religions (grecque orthodoxe, dans notre cas). Tous les Grecs allaient à l'école anglophone. Trouver de bonnes écoles francophones a été tout un défi à l'époque. L'avènement de la loi 101 a été, pour ma famille, une vraie célébration : nous pouvions enfin fréquenter les meilleures écoles. Nous étions enfin reconnus et acceptés.

Ma mère a suivi des cours de francisation, a commencé un Bac en philosophie, s'est rendue jusqu'au doctorat et a enseigné à l'Université Laval, où elle a dirigé un département. Mon père a ouvert le premier restaurant de fine cuisine grecque en Amérique du Nord, sur la rue St-Jean, le Mykonos. Il y embauchait des québécoises francophones et a appris son français avec elles. Même s'il se définit toujours comme un Grec, contrairement au reste de la famille, il s'insurge quand on ne le sert pas en français dans les commerces! Mon frère est devenu enseignant en francisation dans les classes d'accueil. Je suis devenue actrice, après un bac en gestion, et suis maintenant à la tête de l'UDA le plus grand syndicat d'artistes francophones en Amérique du Nord. Nous avons donc embrassé la langue, les valeurs, mais aussi les défis et les enjeux de notre société.

Fait intéressant, au début des années '80, nous avons tenté un retour en Grèce pour de bon. Cinq ans plus tard, nous sommes rentrés chez nous, au Québec. Nos valeurs ne coïncidaient plus avec celles du pays d'origine.

Si j'essaie d'identifier les principaux facteurs de succès de notre intégration, je les résumerais ainsi :

- Volonté d'intégration et curiosité, ouverture à l'Autre et à la société d'accueil
- Développement rapide de liens sociaux avec des Québécois.es à travers les activités de mes parents (travail et études)
- Liens d'amitié avec des Québécois.es francophones, où la bienveillance et le partage sensible des valeurs étaient présents

Ces trois premiers éléments sont également présents dans le projet de loi 84, qui énonce la responsabilité partagée entre le nouvel arrivant et les citoyens de la société d'accueil pour une intégration réussie. L'engagement des deux parties est nécessaire.

- Fréquentation des arts, particulièrement la musique et les arts vivants

Encore une fois, le projet de loi comporte plusieurs articles impliquant un volet culturel et une nécessaire fréquentation des arts dans son application.

- Scolarisation en français (garanti maintenant par la loi 101)

Et finalement,

- Choix de s'installer à Québec, où les communautés ethnoculturelles se fondaient parmi les Canadiens-Français (l'immigration n'étant pas aussi importante que maintenant, dans la capitale nationale)

J'identifie la méconnaissance du territoire du Québec comme un frein à une intégration réussie. J'ai eu la chance, dans mon parcours artistique, de faire beaucoup de tournées de spectacles en région. Je considère n'être devenue pleinement Québécoise qu'au contact de toutes les régions de notre vaste territoire. Seulement alors ai-je pu sentir profondément ce qu'est l'identité québécoise.

Tania Kontoyanni